



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Le 5 février 2013

Le Recteur

A

Mesdames et Messieurs les chefs d'établissements publics

s/c de Messieurs les DASEN
de la Seine-Maritime et de l'Eure

Envoi par courrier électronique

Rectorat

Alain PICQUENOT
IA-IPR EVS

DIFOR 2
SB

Caroline COTELLE CHABBERT
Ingénieur de formation
Téléphone
02 32 08 97 24
Courriel
difor@ac-rouen.fr

Télécopie
02 32 08 97 33

25 rue de Fontenelle
76037 Rouen cedex 1

Objet: Plan Académique de Formation des CPE 2012-2013
Dispositifs 12A0210325 et 12A0210339

PJ : coupon-réponse

Dans le cadre du Plan Académique de Formation 2012-2013, j'ai l'honneur de vous informer que les Conseillers Principaux d'Education de l'académie ont la possibilité de participer, sous réserve de votre accord, à différents stages spécifiques au champ de leurs missions.

Ces formations sont des temps forts d'échanges, de mutualisation et de réflexion essentiels dans le processus de leur développement professionnel et dans celui de leur expertise.

Leurs contenus se déclinent de la façon suivante :

Le Conseiller Principal d' Education, moteur de la responsabilisation des élèves : il s'agit ici de réinvestir le champ de l'animation éducative, de travailler sur la valorisation et l'accompagnement des élèves dans leur participation aux instances de l'établissement scolaire et de promouvoir la gestion non violente des conflits entre les élèves.

L'entretien d'explicitation avec un élève : il s'agit de permettre à l'élève de s'informer lui-même de l'implicite de son action, de s'investir dans son propre projet et de faire que l'entretien serve à la compréhension du Conseiller Principal d' Education pour mieux élaborer le suivi de l'élève.

Afin de privilégier la qualité des échanges ainsi qu'une véritable dynamique de groupe, les inscriptions à ces formations sont limitatives et, dans cette optique, les Conseillers Principaux d'Education sont donc invités à déterminer leurs choix précis de formation dans les délais impartis.

Aussi, je vous invite à favoriser la participation des Conseillers Principaux d' Education de votre établissement, en renvoyant le(s) coupon-réponse(s) ci-joint **avant le 15 février 2013** par courrier électronique à l'attention de Mme Caroline COTELLE CHABBERT (difor@ac-rouen.fr) ; ceux-ci recevront, par retour, un ordre de mission sans remboursement de frais.

S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel contribue activement à la réussite de tous les élèves et je vous remercie à cet égard, ainsi que vos équipes, de votre engagement dans la réalisation de cet objectif.

Pour le Recteur par délégation
Par empêchement
Le Secrétaire Général d'Académie
Académie Adjoint
Directeur des Ressources Humaines